



**TROISIÈME SOMMET DU FORUM INDE-AFRIQUE**

**LE 29 OCTOBRE 2015**

**Partenaires dans le progrès : Vers un programme de développement  
dynamique et transformateur**

**CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE INDE-AFRIQUE**

## INTRODUCTION

1. Les chefs d'État et de gouvernement et les chefs de délégation représentant le continent africain, l'Union africaine (UA) et ses institutions, et le Premier Ministre de la République de l'Inde, sont réunis à New Delhi, Inde, le 29 Octobre 2015 pour le troisième Sommet du Forum Inde -Afrique;
2. Examinant le contenu du partenariat stratégique et la mise en œuvre du cadre de coopération renforcée adopté lors du deuxième Sommet du Forum Inde-Afrique qui s'est tenu à Addis-Abeba en mai 2011 et le Plan y afférent convenu par la suite ;
3. Faisant état des synergies de leurs priorités centrales communes de travailler ensemble pour atteindre une croissance économique inclusive afin d'éliminer la pauvreté et d'allouer des ressources suffisantes pour le développement durable, comme défini dans l'Agenda de l'Afrique 2063 et dans le Plan de mise en œuvre au cours 10 ans ainsi que dans les Objectifs de développement durable dans le cadre du Programme 2030 pour le développement durable et dans les priorités du gouvernement de l'Inde;
4. S'appuyant sur une coopération positive préalable dans divers domaines d'intérêt commun, les partenaires conviennent de renforcer leur partenariat avec plus de substance basé sur les aspirations du peuple africain et indien pour atteindre le développement, l'intégration et la prospérité, comme indiqué dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et dans son premier Plan décennal pour la mise en œuvre ainsi que dans les objectifs de développement durable au titre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et dans les priorités du gouvernement de l'Inde;
5. Notant l'importance de respecter de toute urgence les défis non satisfaits, de fournir l'accès à une éducation de qualité, du développement des compétences et du renforcement des capacités, des soins de santé abordables, des sources d'énergie propres et modernes, des infrastructures, des possibilités d'emploi appropriées à travers le développement de tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture, la fabrication et les services, la valeur ajoutée et la connectivité, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation, l'économie bleue et des océans, et la gestion des catastrophes ainsi que la réduction des risques entre autres ;
6. Cette coopération Afrique-Inde de longue date et à multiples facettes, a façonné un partenariat de développement fondé sur l'égalité, l'amitié, l'avantage mutuel et la

solidarité qui représente la coopération Sud-Sud dans toutes ses dimensions. Ce partenariat comprend le développement des ressources humaines à travers les bourses, la formation, le renforcement des capacités, une aide financière sous forme de subventions et de crédits concessionnels pour mettre en œuvre divers projets d'intérêt public, y compris l'éducation, la santé et les infrastructures, les préférences commerciales, les collaborations technologiques, financières humanitaire et de l'aide dans les situations d'urgence, le déploiement de troupes de maintien de paix, les négociations collectives dans les enceintes multilatérales pour des causes et des préoccupations communes, ainsi de suite;

7. L'Afrique et l'Inde ont adopté ce cadre pour la coopération stratégique entre eux qui comprendra les grands domaines suivants.

#### **DOMAINES GÉNÉRAUX DE LA COOPÉRATION**

8. Les caractéristiques communes des sociétés africaines et indiennes, comme étant multi-ethnique et multi-religieuses, en plus avec les valeurs sociétales semblables ont tout naturellement tissé les liens d'amitié entre les peuples africains et indiens au cours des siècles ;

9. L'Afrique et l'Inde reconnaissent le besoin crucial d'égalité des sexes pour atteindre le progrès et le développement durable, et se sont engagés à promouvoir l'autonomisation des femmes qui soutiendra considérablement les efforts déployés en vue d'éliminer la pauvreté, la protection et la promotion des droits de l'homme, et la construction des sociétés de plus en plus non-violentes et respectueuses de l'environnement;

10. Le partenariat stratégique Afrique-Inde représente une coopération Sud-Sud multi-dimensionnelle, et doit être renforcé pour qu'il soit plus efficace.

11. À cet égard, l'Afrique et l'Inde décident de:

- Faciliter une compréhension mutuelle approfondie des cultures, des traditions et patrimoine, et rapprocher nos peuples en mettant en place des échanges à différents niveaux;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes qui soutiendra considérablement les efforts déployés en vue d'éliminer la pauvreté, la protection et la promotion des droits de l'homme et la construction des sociétés de plus en plus non-violentes et respectueuses de l'environnement;

- Encourager l'utilisation des réseaux sociaux modernes pour créer des communautés d'intérêt mutuel. Créer des liens entre les milieux universitaires, journalistiques, entités médiatiques et la société civile sera encouragé entre autres par le Forum de coopération indienne pour le développement (FIDC) en vue de documenter les interventions réussies de développement de la société civile au sein des communautés dans les pays en développement;
- Promouvoir la bonne gouvernance à travers l'utilisation efficace des nouvelles technologies de la-gouvernance électronique. Autonomiser les peuples en améliorant la connectivité numérique et fournir l'accès à la technologie qui imprègne tous les secteurs de l'économie aidera à mettre les avantages à la disposition des nécessiteux à effectuer la livraison plus efficace des services, à stimuler le développement, à augmenter la participation des citoyens dans la gouvernance, à promouvoir l'inclusion financière et l'autonomisation en mettant en place l'accès aux banques, au crédit et à l'assurance sociale contre les maladies et les accidents ;
- Continuer à travailler ensemble afin d'établir une réforme complète du système des Nations Unies, ainsi que du Conseil de sécurité, réformant les deux catégories de membres permanents et non-permanents, [pour le rendre plus représentatif, responsable et efficace ;] ; réaffirmer notre engagement solide de s'efforcer ensemble pour réformer les Nations-Unis, ainsi que le Conseil de sécurité, pour le rendre plus représentatif, responsable et efficace ;
- Approfondir la coopération et partager des expériences pour assurer les processus parlementaires et électoraux libres, justes et transparents, tels que la formation et le renforcement des capacités et en tandem avec les meilleures pratiques internationales actuelles ;
- Faciliter la connectivité aérienne et maritime et les mettre en place les procédures de visas plus libérales et des délivrances des visas afin d'améliorer le tourisme, le commerce et d'autres contacts entre les peuples;

## **COOPÉRATION ÉCONOMIQUE**

12. L'Afrique et l'Inde mettent l'accent sur leur engagement d'atteindre une prospérité durable et réaffirment leur collaboration pour promouvoir un développement inclusif et durable pour promouvoir un mode de vie adéquat pour leurs peuples;

13. L'Afrique et l'Inde reconnaissent que l'expansion du commerce et les liens économiques contribueront au développement durable et à une croissance économique dans les deux camps et le premier accueille la contribution de l'Inde pour mettre en place la valeur ajoutée des installations de traitement en Afrique ;

14. Le commerce Afrique-Inde s'est accru au cours de 15 dernières années et a doublé dans les cinq dernières années atteignant environ 72 milliards de dollars pendant la période 2014-2015. Il y a une croissance d'investissement des entreprises indiennes- les multinationales ainsi que les PME indiens-, en Afrique dans plusieurs secteurs, y compris la télécommunication, l'exploration des hydrocarbures, l'agriculture, l'industrie légère, les services TIC et les services liés aux TIC, l'enseignement informatique, le traitement de l'eau et la gestion de l'offre, le raffinage du pétrole et de détail, les produits chimiques, les médicaments et les produits pharmaceutiques, le charbon, les voitures, la floriculture, le conseil en ingénierie et gestion, le papier, les textiles, ainsi de suite. Un tel investissement en capital et en technologie aide à établir la juste valeur, et à l'industrialisation; et à la diversification de l'activité économique et, plus particulièrement à générer l'emploi et à développer les compétences des populations locales;

15. Les deux parties reconnaissent que l'Inde a été parmi les premiers pays émergents à proposer l'accès au marché en franchise de droits pour les PMA suite à la déclaration ministérielle de Hong Kong en 2005. En 2014, l'Inde a élargi son plan de préférence commerciales en franchise de droits pour les PMA, lancé en 2008, pleinement opérationnel en 2012, pour inclure désormais 98% des lignes tarifaires. Les avantages de ce plan unilatéral couvrent 34 pays africains et a pour but d'augmenter leurs exportations vers l'Inde. L'Inde a noté la demande africaine de l'assistance technique aux pays bénéficiaires du plan de préférence commerciale en franchise de droits afin de mettre en valeur leurs exports en Inde.

16. L'Inde note la demande africaine d'élargir le plan de préférence commerciales en franchise de droits pour couvrir les pays africains les plus défavorisés. Des efforts devraient être déployés pour promouvoir l'investissement public et privé d'Afrique en Inde.

17. Les deux parties reconnaissent que l'expérience indienne dans les petites, moyennes et micro-entreprises offre des perspectives importantes pour la poursuite de la coopération dans l'industrialisation, la création d'emplois et l'amélioration des capacités locales d'Afrique, en particulier dans le domaine de la gestion et de l'organisation des grappes industrielles pour les joindre aux industries alimentaires ;

18. L'Inde et l'Afrique, chaque année accueillent l'organisation des conclaves du projet de partenariat Inde-Afrique de la Banque d'importation-exportation (Banque EXIM) et de la Confédération de l'industrie indienne (CII) ; en outre, les deux parties reconnaissent l'importance des conclaves du projet de partenariat Inde-Afrique comme une plateforme réunissant les entrepreneurs et les responsables indiens et africains ; réclamant ainsi sa continuation ;

19. Une des formes les plus importantes de partenariat Afrique-Inde a été l'offre de crédit concessionnel dans le cadre du Régime Indien de Développement et d'Assistance Économique (IDEAS) pour mettre en œuvre une série de projets selon les priorités économiques et sociales des pays africains dans les zones où les entreprises indiennes ont les compétences requises. Dans la dernière décennie, un total de près de 9 milliards \$ en crédits concessionnels a été approuvé pour près de 140 projets dans plus de 40 pays africains. Jusqu'à présent près de 60 projets ont été réalisés dans un éventail de secteurs ;

20. Les deux parties reconnaissent que la technologie offre des solutions à beaucoup de nos défis communs et donc il est impératif de renforcer la collaboration de façon efficace dans les technologies rentables appropriées ainsi que dans les zones émergentes et de haute technologie ;

21. L'énergie et les infrastructures forment une partie importante de la coopération en cours entre l'Afrique et l'Inde. Les formes de notre coopération en cours comprennent la formation, le renforcement des capacités, la consultance et la mise en œuvre de projet par le crédit concessionnel dans les domaines tel que la gestion de l'approvisionnement en eau, la production d'énergie et de la transmission, la construction de routes et de chemins de fer et la gradation, l'exploration des hydrocarbures, entre autres ;

22. Tout en soulignant l'importance de l'investissement privé dans la réalisation de la croissance économique durable et inclusive, les deux parties décident de partager l'expérience et les connaissances à cet égard, et de :

- Embarquer dans des efforts de sensibilisation pour créer une plus grande prise de conscience de son programme DFTP auprès des entreprises en Afrique et en appel pour l'extension de ce programme de franchise de préférence à tous les États africains ;
- Accélérer le commerce entre l'Afrique et l'Inde grâce à un mécanisme de coordination composé de représentants du gouvernement de l'Inde et des Missions diplomatiques africaines représentées en Inde pour promouvoir les investissements de l'Afrique en Inde et faciliter la mise en place d'entreprises appartenant à des pays africains en Inde ;

- Renforcer la collaboration dans le transfert de technologie et la démonstration, la formation et la recherche et le développement d'applications spécifiques ;
- Explorer les possibilités de collaboration et de formation dans l'utilisation de la technologie spatiale pour la télédétection, la cartographie des ressources naturelles, notamment l'eau, l'agriculture, la couverture forestière, les ressources minérales et marines, les prévisions météorologiques et la réduction des risques de catastrophe, la gestion des catastrophes y compris l'alerte précoce des catastrophes naturelles; et de la technologie nucléaire dans des domaines comme la médecine, l'agriculture et l'hydrologie dans les grandes installations, ce qui aura des avantages directs pour nos peuples ;

### **COOPÉRATION DANS LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**

23. Le partenariat Afrique - Inde est fondé sur la reconnaissance du fait que nos peuples sont notre ressource fondamentale et que les ressources humaines capables et compétentes sont une base pour créer la prospérité pour tous ;

24. Les deux parties reconnaissent l'importance de développer les capacités technologiques des peuples vers une valorisation accrue et une valeur ajoutée aux ressources ;

25. L'Afrique et l'Inde prennent note de l'importance des institutions de renforcement des capacités, que l'Inde est en train de mettre en place dans divers secteurs de l'Afrique, et reconnaissent que de tels efforts seraient d'une grande aide pour les industries et les secteurs de services de l'Afrique, et à long terme contribuer à la croissance du continent;

26. Les deux parties soulignent l'importance du renforcement des capacités qui prend en charge l'industrialisation et la nécessité d'établir des institutions pertinentes à cet égard;

27. À cet égard, l'Afrique et l'Inde décident de:

- Aider à la création de petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI) afin de promouvoir la création d'emplois et de génération de revenus pour les populations des deux côtés;
- Promouvoir le partenariat public-privé (PPP), en encourageant les entreprises indiennes pour mettre en place les compétences des unités de développement dans les zones industrielles d'Afrique, dans le but de former des ingénieurs africains, des techniciens, des gestionnaires et des travailleurs ainsi qu'en encourageant les autres experts dans les domaines tels que la sécurité et l'énergie solaire.

- Revoir les mécanismes fonctionnels des établissements déjà établis, en vue de s'assurer que les processus de leur mise en place, la fourniture de matériel, des ressources humaines et financières et de gestion sont clairement compris et soutenus;
- Créer un mécanisme pour permettre à des groupes de femmes d'accéder au crédit pour les activités productives et aux marchés pour leurs produits.
- Renforcer la coopération par la formation et négociations collectives sur les questions commerciales mondiales, y compris à l'OMC pour protéger et promouvoir les intérêts légitimes des pays en développement, en particulier les PMA.

## COOPÉRATION DANS L'AGRICULTURE

28. La grande partie des populations en Afrique et en Inde assurent leur subsistance grâce à l'agriculture. L'amélioration de la productivité de l'agriculture, y compris les cultures agricoles; l'élevage et la gestion de l'eau; grâce à une utilisation durable et judicieuse des intrants; ceci est indispensable pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et représente un défi et une opportunité significative;

29. Il y a eu une coopération étendue entre les deux parties, notamment par le biais de partage d'expériences, de formation, de renforcement des capacités par le biais de mise en place d'institutions et de crédit concessionnel aux techniques agricoles, l'irrigation, l'amélioration de l'évaluation de la qualité des sols ainsi que la fourniture de matériel agricole, entre autres;

30. Afrique et l'Inde réalisent pleinement que les secteurs tels que le tourisme, l'agriculture, la pêche, la sylviculture et la production d'énergie sont tous sensibles aux effets néfastes du changement climatique.

31. À cet égard, les deux parties conviennent de :

- Accroître encore la coopération dans l'amélioration des techniques agricoles; par des technologies appropriées et abordables, l'agriculture biologique, l'amélioration des variétés de cultures, les semences, l'utilisation efficace des engrais et d'autres mesures;
- Intensifier les efforts communs pour une gestion plus efficace des ressources en eau et l'amélioration des techniques d'irrigation à travers le transfert de technologie et de savoir-faire;
- Soutenir l'engagement de l'Afrique à reléguer les houes à main au Musée, car cela est devenue un symbole d'arriération agricole en Afrique et de l'oppression des femmes, qui constituent la majorité des travailleurs agricoles. L'Inde s'efforcera de fournir des laboureurs, cultivateurs, pulvérisateurs et

moissonneuses à des taux concessionnels et le transfert de ces technologies pour leur production en Afrique, afin d'habiliter les agriculteurs africains ;

- Promouvoir l'investissement dans les entreprises agricoles et agro-alimentaire pour générer des emplois et des recettes plus importantes;
- Continuer à collaborer pour s'assurer que les investissements publics, services et politiques de l'agriculture tiennent dûment prioritaires afin de permettre, soutenir et de compléter l'investissement appartenant à des petits exploitants, avec une attention particulière aux femmes productrices de nourriture;
- Faire en sorte que la coopération agricole indienne avec les pays africains donne la priorité à la production alimentaire et l'amélioration du niveau de nutrition afin d'accroître la résilience des systèmes alimentaires locaux et traditionnels et la biodiversité ;
- Ils encouragent toutes les initiatives visant à diversifier leur économie pour élargir les secteurs sensibles au climat et à promouvoir des mesures d'adaptation qui sont capables d'accroître la résilience dans le secteur;
- Renforcer la coopération et la coordination dans la finalisation d'un accord ambitieux sur le changement climatique et global au cours des prochaines négociations COP 21, qui se tiendra à Paris, France.

## **COOPÉRATION EN ÉNERGIE PROPRE**

32. Intensifier notre coopération en cours dans le développement de la production d'énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, éolienne, hydraulique et biomasse ainsi que la construction de systèmes de transmission de puissance.

## **COOPÉRATION EN ÉCONOMIE BLEUE/OCEANIQUE**

33. Les moyens de subsistance d'une large couche de nos populations sont tributaires sur les océans qui ont émergé comme la nouvelle frontière pour le développement des peuples de l'Afrique et de l'Inde. L'importance des océans pour le commerce mondial ou régional et ses ressources marines en tant que contributeur à la prospérité économique de notre peuple est évidente.

34. À cet égard, les deux parties conviennent de :

- Mettre un accent particulier sur l'exploration d'une collaboration plus étroite à travers la formation, le renforcement des capacités et projets communs dans le développement de la pêche durable, la connectivité maritime, la gestion des ressources marines, l'exploration des ressources non-marines, la promotion de l'éco-tourisme, le développement des énergies renouvelables, et la réduction des

risques grâce aux outils modernes d'alerte précoce, à la lutte contre la pollution et d'autres études côtières et océaniques ;

- Poursuivre la coopération dans les opérations portuaires et dans le transport maritime, dressant des campagnes de pêche et hydrographie illégales et non réglementées.

## **COOPÉRATION EN INFRASTRUCTURES**

35. Intensifier la coopération actuelle dans la formation, le renforcement des capacités, de la consultation et la mise en œuvre du projet par le crédit concessionnel dans les domaines de l'infrastructure, y compris la gestion de l'approvisionnement en eau, la connectivité maritime, la construction et la modernisation routière et ferroviaire;

## **COOPÉRATION EN ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

36. Depuis le deuxième Sommet du Forum Afrique-Inde (2011), plus de 24.000 bourses à travers 300 cours de formation donnés dans 60 institutions ont été les ressortissants africains dans des domaines tels que l'informatique, l'énergie renouvelable, l'agriculture, l'ingénierie maritime et aéronautique, l'hydrographie marine, PME l'esprit d'entreprise, le développement rural, les affaires parlementaires, la logistique et la gestion, l'adaptation au changement climatique, la gestion des catastrophes, la cyber-sécurité, les sciences médico-légales, la défense et la sécurité et ainsi de suite.

37. Les deux parties reconnaissent l'importance fondamentale de la coopération dans l'éducation et du transfert des compétences pour améliorer les possibilités disponibles aux jeunes afin de contribuer au développement économique, scientifique, technique et social et la nécessité de renforcer davantage grâce à l'expansion des créneaux de formation dans les domaines existants, comme dans les neufs, répondant aux opportunités et aux défis face auxquels se trouvent le continent africain définis dans l'Agenda 2063;

38. Les deux parties se rendent compte que le développement de la science, de la technologie, de la recherche et de l'innovation est un élément essentiel et une partie intégrante du processus de développement;

39. Les deux parties soulignent l'importance de l'introduction précoce des TIC dans les institutions d'enseignement comme un facteur clé pour le renforcement des capacités, de l'éducation, de la santé, de l'industrie, de l'éradication de la pauvreté et de la prestation des services publics ;

40. Reconnaître l'importance de la mise en œuvre réussie du projet panafricain E-réseau qui vise à fournir un outil efficace pour réduire l'écart numérique et offrir également un accès abordable et facile à l'éducation de qualité et aux services de santé aux peuples d'Afrique;

41. À cet égard, l'Afrique et l'Inde décident de:

- Poursuivre la coopération dans les domaines du développement scientifique et technologique ainsi que dans le domaine des technologies de l'information et de la communication;
- Explorer les possibilités des investissements conjoints afin de créer une infrastructure de fibre optique robuste, fiable et accessible en Afrique, pour la création d'une société africaine informatisée et une économie numérisée et intégrée où tous les acteurs ont accès aux réseaux et aux services TIC fiables et abordables.
- Promouvoir une plus grande interaction, échange et partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur de l'Afrique et de l'Inde;
- Renouveler, développer et moderniser l'infrastructure du projet de réseau panafricain existant permettant une utilisation innovante des services en ligne en vue de couvrir des nouveaux domaines d'intérêt commun ;
- Intensifier la coopération par le partage d'expériences, de cours de formation spécifiques au genre et les mesures de renforcement des capacités, notamment par le biais du développement des compétences;
- Fournir et faciliter l'accès et la participation des étudiants et académiciens africains au sein de meilleurs établissements indiens d'enseignement supérieur, ayant pour but d'accroître la capacité de l'Afrique dans les domaines suivants : ingénierie, médecine, technologie, agriculture ainsi que d'autres zones émergentes ;
- Accélérer l'établissement de ces institutions de renforcement des capacités qui sont jugées capables conformément au IAFS-III ;
- Intensifier la coopération dans le renforcement des capacités, la recherche conjointe, le développement et la mise en œuvre des projets de recherches énergétiques renouvelables notamment l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique avec la construction de systèmes efficace de transmission de puissance ;

## COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

42. L'Afrique et l'Inde reconnaissent que la promotion de la santé est essentielle dans le développement du capital humain, qui stimule la croissance socioéconomique ;

43. Ils réaffirment leur engagement de renforcer la collaboration et de partager les expériences dans l'application de science, de technologie, de recherche et développement avancés pour faciliter la formation dans le domaine de la recherche du VIH, de la tuberculose, du paludisme et de la maladie d'Ebola et de la polio ;

44. Les deux parties reconnaissent la nécessité d'améliorer la sécurité nutritionnelle et alimentaire de leurs peuples en signe de reconnaissance du droit à une alimentation adéquate pour tous ainsi que la disponibilité et l'accessibilité de la nourriture en quantité et en qualité appropriées pour satisfaire les besoins alimentaires des individus.

45. À cet égard, les deux parties conviennent de :

- Collaborer pour fournir l'accès universel aux soins de santé primaires et publiques, pour renforcer la résilience corporelle contre les épidémies mortelles et les maladies, grâce à la mise en œuvre du programme éducatif dans ce domaine, à la recommandation de politiques, au service d'administration et à la recherche ;
- Soutenir la campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) et faciliter la mise en œuvre par la coopération dans la formation et éducation des professionnels de la santé ;
- Assurer l'accès aux médicaments et aux traitements de qualité et abordables, en particulier les médicaments génériques. [À cet égard les deux parties reconnaissent l'importance des flexibilités fournies par l'accord concernant des volets commerciaux des droits de propriété intellectuelle (ADPIC) administrées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC)] ;
- Former des médecins et des professionnels de santé, notamment par le déploiement de télécommunication et des TIC soutenant les applications de télémédecine et de télésanté ;
- Renforcer la collaboration des secteurs public et privé dans les domaines de l'industrie pharmaceutique ; et les acquisitions en Afrique et en Inde dans le cadre du Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique ; et la lutte contre les médicaments contrefaits ;

- Poursuivre leur dialogue sur les droits de propriété intellectuelle, sur les procédures de réglementations et sur l'accès aux médicaments, et sur la recherche et développement en médecine traditionnelle ;
- Partager les expériences, les compétences spécialisées et les meilleures pratiques dans le développement des systèmes de soins de santé et des programmes de santé communautaires ;
- Assurer que tout échanges au sujet de la production alimentaire réponde aux besoins alimentaires et adhère aux normes de qualité.

### **COOPÉRATION EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ**

46. L'Afrique et l'Inde reconnaissent l'importance de la paix, de la sécurité et de la stabilité comme une condition préalable pour le développement ;

47. L'Afrique apprécie l'engagement de l'Inde de soutenir de diverses missions de l'Union Africaine tels que celles au Mali et en Somalie ;

48. À cet égard, l'Afrique et l'Inde décident de:

- Soutenir l'initiative de paix et de sécurité de l'UA au sein de l'Architecture continentale de paix et de sécurité ;
- Soutenir les programmes de prévention, de gestion et de règlement des conflits ;
- Poursuivre la coopération sur les questions de sécurité maritime à travers la formation, le renforcement des capacités, le partage d'information, la surveillance et les autres mesures de sécurisation de grandes lignes de communication maritimes, la prévention des crimes transnationales de piraterie, la lutte contre le terrorisme, la pêche illicite et non réglementée, le trafic de drogues, d'armes et d'humains à travers la surveillance, et les enquêtes hydrographiques ;
- Renforcer la coopération et la coordination entre l'Afrique et l'Inde pour combattre le terrorisme en toutes ses formes et manifestations, y compris la lutte contre l'extrémisme violent, à cet égard, faire des efforts concertés pour l'adoption de la Convention globale sur le terrorisme international ;

- Partager les meilleures pratiques et expériences en cyber-sécurité, en particulier dans la lutte contre les crimes cybernétiques et l'utilisation d'internet pour des fins terroristes.

## **COOPÉRATION RÉGIONALE ET D'AUTRES FORMES DE COOPÉRATION**

49. Apprécier la coopération fructueuse en cours entre l'UA/CER et l'Inde ;

50. Noter avec satisfaction la troisième réunion entre l'Inde et les huit communautés économiques régionales (CER) de l'Afrique tenue à New Delhi en août 2014. Les CER ont travaillé vers l'harmonisation des normes et des règles ainsi que vers la création des marchés communs, ce qui a un impact important sur le développement du commerce et de l'investissement de l'Inde dans les pays africains.

51. À cet égard:

- L'Inde, l'Union africaine et les CER amélioreront la coopération actuelle dans les domaines de renforcement des capacités, de développement des ressources humaines, de transformation alimentaire et agricole et la transformation de l'agriculture et des prêts à taux bonifiés pour des projets régionaux, entre autres.

## **MÉCANISME DE SUIVI**

52. Convient d'établir un mécanisme permanent de surveillance formel afin d'examiner la mise en œuvre des domaines de coopération et des projets identifiés par les organes compétents du partenariat. Les modalités du mécanisme de suivi et du Plan d'action détaillé seront élaborées conjointement au cours de trois mois.

**New Delhi, 29 octobre 2015**